

Tost d'an Douar

Le bulletin de liaison entre Morlaix Communauté et les agriculteurs

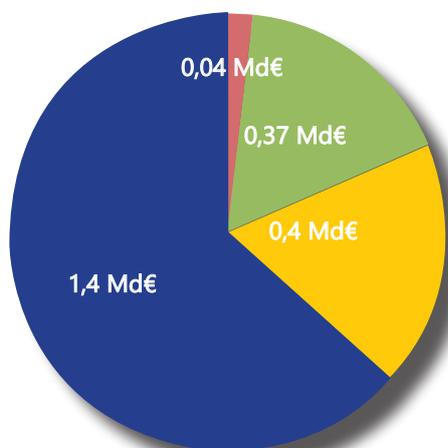
Novembre 2020 > N° 4

Nouveau contrat territorial Trégor, le volet agricole

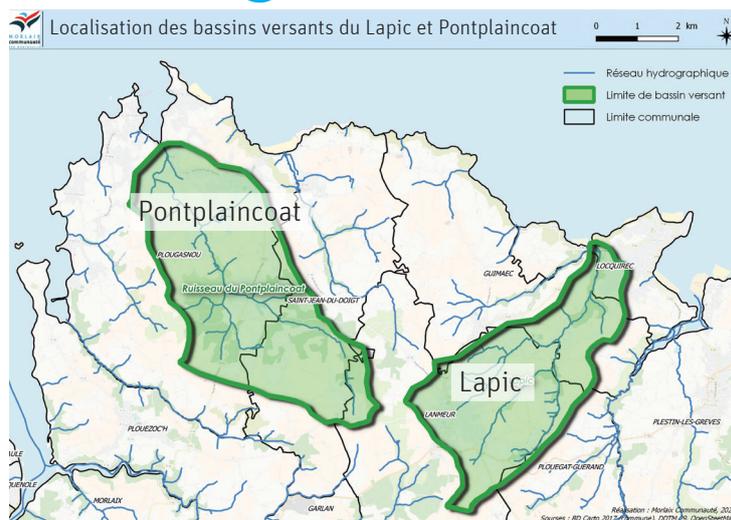
L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) et la région Bretagne ont renouvelé leur confiance à Morlaix Communauté pour reconquérir la qualité de l'eau sur le Trégor finistérien via la signature d'un contrat territorial en juillet 2020. La première phase de mise en œuvre, d'une durée de 3 ans, couvre la période 2020-2022. Elle pourra être prolongée pendant 3 années supplémentaires de 2023 à 2025.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a identifié deux masses d'eau prioritaires sur le territoire de Morlaix Communauté : les bassins versants du Lapic et du Pontplaincoat, sur lesquels sont ciblées les actions du contrat territorial. Leur dégradation concerne principalement l'hydromorphologie, à savoir la forme et le fonctionnement des écoulements, nécessitant la mise en œuvre de programmes de restauration qui aboutiront au rétablissement du bon état écologique avant 2027.

L'enveloppe budgétaire globale pour mener ces actions est de **2,21 millions d'euros** :



- Milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides)
- Actions agricoles
- Actions non agricoles
- Actions transversales (coordination, suivi de la qualité de l'eau et communication)



DIAGNOSTIC DE PARCELLES À RISQUE DE TRANSFERT (DPR)

Le volet agricole du contrat territorial comprend des diagnostics individuels d'exploitation, des études technico-économiques et des actions d'animation collective.

Pour répondre aux enjeux (produits phytosanitaires et érosion) des territoires-cibles (Lapic et Pontplaincoat), l'outil de diagnostic d'exploitation développé sur le bassin versant du Douron (enjeux azote et bactériologique) est associé à un Diagnostic de Parcelles à Risque de Transfert (DPR).

De la même manière, le programme d'animation collective est établi de façon à intégrer ces enjeux. Une enquête sur les freins à l'arrêt des herbicides en chou-fleur et artichaut a été menée par la chambre d'agriculture en 2019 et a été complétée en 2020 par des conseils sur la stratégie de désherbage sur ces mêmes cultures. Le dispositif Etap'N, développé par le Syndicat Mixte de l'Horn (SMH) et la chambre d'agriculture, est proposé aux légumiers pour améliorer la fertilisation des choux-fleurs et des artichauts.

En parallèle, Morlaix Communauté porte sur le Lapic et Pontplaincoat, avec le SMH et Lannion-Trégor Communauté, un projet de paiements pour services environnementaux pour réduire l'impact environnemental des systèmes légumiers de plein champ vis-à-vis des enjeux herbicides et transfert/érosion.

Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV)



Agir contre les algues vertes en Bretagne

Évaluation à mi-parcours

Le second plan de lutte contre la prolifération des algues vertes, initialement prévu sur la période 2017-2021, est prolongé jusqu'à 2022 voire 2024. Les résultats des deux évaluations en cours (mi-parcours et Cour des comptes) vont orienter la politique de lutte contre la prolifération des algues vertes pour les années à venir.

L'évaluation à mi-parcours avait été prévue dès le lancement du second plan afin de réorienter en cours de

route les actions mises en œuvre sur les territoires. Cette mission a été confiée au bureau d'études Planète Publique, spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques. Les résultats de cette évaluation seront disponibles à partir de cette fin d'année 2020 et diffusés à l'ensemble des partenaires du plan de lutte.

Bien que non définitives, les principales conclusions pour le territoire de l'anse de Locquirec-bassin versant du Douron sont encourageantes.

Malgré une difficulté à parfois mobiliser, on constate une réelle dynamique de territoire par des engagements individuels et la sollicitation d'outils d'accompagnement.



Exutoire du Douron au niveau de l'anse de Locquirec - © E. Le Cornec, Conservatoire du Littoral

Le dispositif "boucle vertueuse" est clairement identifié comme un facteur de réussite du projet de territoire du Douron, fortement plébiscité par les agriculteurs. Les paiements pour services environnementaux constituent une piste de pérennisation de ce dispositif.

Les résultats de l'évaluation de la Cour des comptes viendront compléter ceux de l'évaluation à mi-parcours. Les acteurs du plan vont pouvoir se baser sur des éléments de connaissances solides pour guider leur choix de réorientation des actions grâce notamment à des projets de territoire.

Site internet régional sur les algues vertes
www.algues-vertes.com



RETROUVEZ LES VIDÉOS DE LA BOUCLE VERTUEUSE SUR LA CHAÎNE YouTube DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

ÉTUDE MOULIN DE LA RIVE

En septembre 2020, Morlaix Communauté a lancé une étude sur les liens entre la plage du Moulin de la Rive et l'anse de Locquirec concernant les algues vertes et les flux de nutriments. Cette étude a été confiée au bureau Actimar basé à Brest qui va utiliser le modèle ECO-MARS 3D développé par IFREMER couplé au module ULVES pour simuler le développement des algues vertes au niveau du Moulin de la Rive et de l'anse de Locquirec. Les données d'entrée du modèle sont les concentrations en azote et le débit des cours d'eau qui se jettent sur ces deux sites (Lapic et Penarfeunten pour le Moulin de la Rive, Douron pour l'anse de Locquirec). Les résultats seront connus au premier semestre 2021.

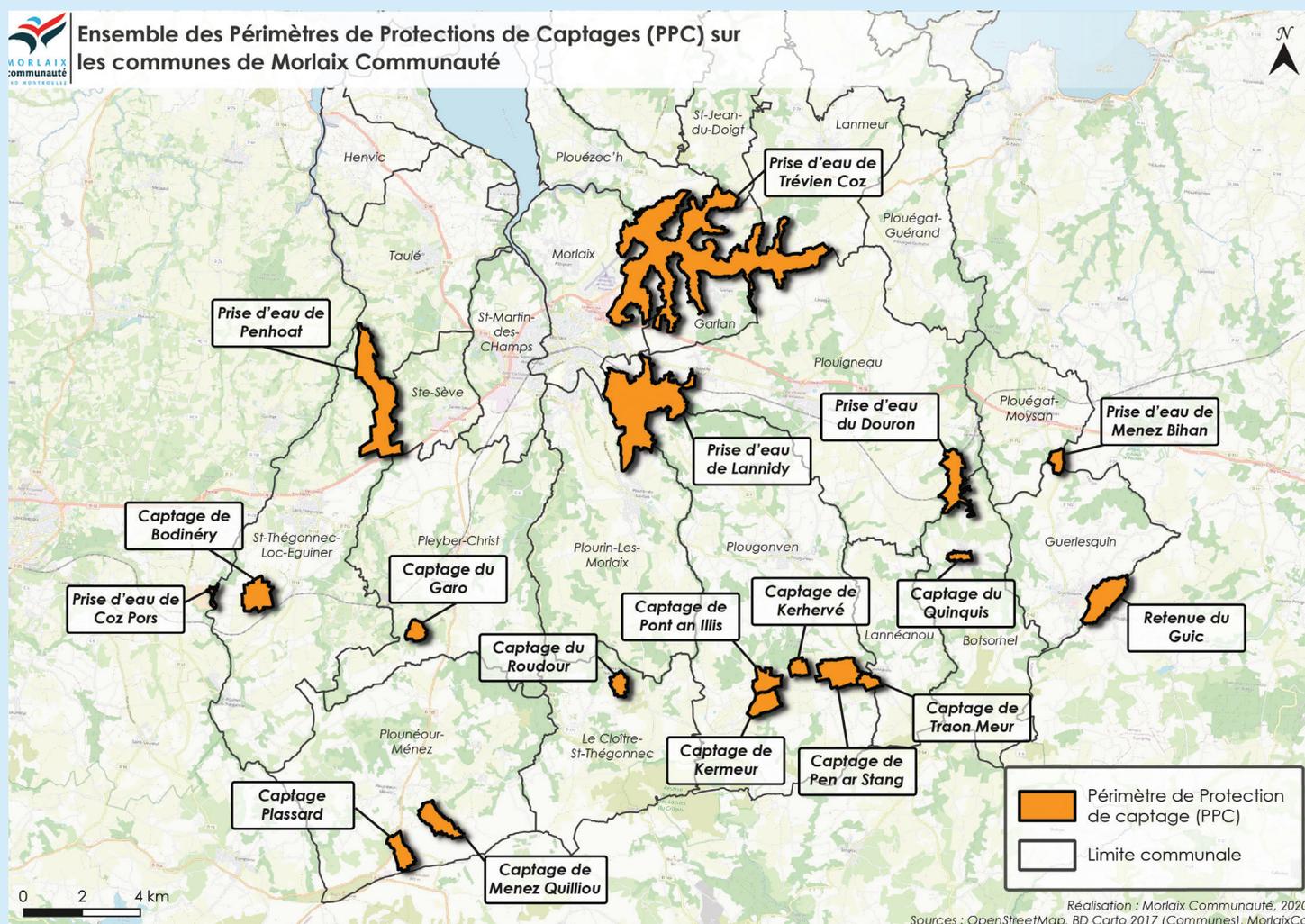
L'étude est financée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la région.

Paul Salaün - 02 98 15 15 23
paul.salaun2@agglo.morlaix.fr

CAPTAGES D'EAU, périmètres de protection

En 2020, sur le territoire de Morlaix Communauté, 18 captages d'eau permettent la production de 4,4 millions de m³ d'eau distribués à 39 968 abonnés. En 2019, l'indice global de protection de la ressource est de 68,5 %. Ce dernier est défini en fonction de l'état d'avancement de la procédure de protection de la ressource conformément à la réglementation.

Depuis la loi du 3 janvier 1992, chaque point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine doit être protégé des risques de pollution diffuse ou ponctuelle par un dispositif appelé Périmètre de Protection de Captage (PPC).



La carte présente les PPC présents sur le territoire de Morlaix Communauté.

Un PPC comprend :

- un Périmètre de Protection Immédiate (PPI) de l'ordre de quelques mètres carrés autour de la prise d'eau/du captage dont l'objectif est d'éviter tout risque de déversement de substances polluantes. Il s'agit d'un terrain clôturé appartenant à la collectivité sur lequel sont implantés les ouvrages de captage ;
- un Périmètre de Protection Rapprochée P1 (PPR), généralement de l'ordre de quelques hectares, qui vise à limiter la migration de polluants vers le captage ;
- un Périmètre de Protection Éloignée P2 (PPE) correspondant à un périmètre élargi sur lequel s'appliquent également des mesures de protection mais moindres que

sur le PPR.

Sur les périmètres de protection rapprochée et éloignée, il est interdit de créer des carrières à ciel ouvert ou en galerie souterraine, de déposer des ordures ménagères, de supprimer l'état boisé d'une parcelle, de créer de nouveaux points de prélèvement d'eau, de créer des plans d'eau, mares ou étangs, d'étendre des campings, etc. De plus, des restrictions relatives au stockage et à l'épandage des engrais organiques et minéraux et à l'utilisation des produits phytosanitaires s'appliquent.

FOCUS SUR 2 CAPTAGES

NOM DE LA PRISE D'EAU	LANNIDY	TREVEN Coz
DATE DE L'ARRÊTÉ D'ÉTABLISSEMENT DU PPC	12/12/2006	18/02/2008 - Modifié le 17/05/2016
COMMUNE	Morlaix	Plouezoc'h
COURS D'EAU	Jarlot	Dourduff
VOLUME PRÉLÉVÉ EN 2019 (EN M ³)	1,6 million	937 020
SUPERFICIE (EN HA)	506	1 246
INDICE GLOBAL DE PROTECTION DE LA RESSOURCE (%)	70	70
INTERDICTIONS PÉRIMÈTRES DE PROTECTION RAPPROCHÉE P1 ET DE PROTECTION ÉLOIGNÉE P2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Remblaiement de zones humides ■ Épandage d'engrais minéraux à moins de 5 m d'un cours d'eau ■ Épandage d'effluents en dehors des périodes d'autorisation pour le Finistère ■ Stockage d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires ■ Application de produits phytosanitaires ■ Suppression de l'état boisé ■ Suppression des talus et des haies sans autorisation préalable ■ Création d'établissements piscicoles 	
INTERDICTIONS PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE P1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dépôt de fumier au champ ■ Silos taupinières pour maïs ou herbe ■ Affouragement permanent des animaux entraînant la destruction du couvert ■ Retournement des pâtures du 1^{er} octobre au 1^{er} février ■ Épandage d'effluents compacts à moins de 35 m d'un cours d'eau ou sur parcelle drainée ■ Épandage d'effluents liquides ou chargés ■ Épandage de boues de stations d'épuration ■ Application de produits phytosanitaires à moins de 15 m d'un cours d'eau 	
INTERDICTIONS PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉE P2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dépôt de fumier au champ au-delà de 2 mois ■ Épandage d'effluents chargés sur des parcelles pentues (> 10 %) ■ Affouragement permanent à moins de 50 m d'un cours d'eau ■ Application de produits phytosanitaires sur toute surface imperméabilisée 	

OPTIMAÏS 2021

Accompagnement au désherbage alterné du maïs

L'inscription au dispositif se fait dans la limite de 2 parcelles et 10 ha maximum par exploitation. Cette action est ciblée sur le Lopic et Pontplaincoat.

Yann Evenat, GAB 29
 02 98 25 22 52

RENCONTRE DES AGRICULTEURS BIO DU TERRITOIRE

Une dizaine d'agriculteurs bio du territoire se sont retrouvés le 10 septembre dernier chez Yannick Jestin à Lanmeur, éleveur laitier et administrateur au GAB 29 (Groupement des Agriculteurs Bio). L'objectif était d'identifier leurs attentes en matière d'animations collectives et de préparer le programme d'actions 2021. Yannick a présenté la CIAP 29 (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne), créée en 2020 et portée par le CIVAM 29 (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural). Léo Parrel et Barbara Georgis, installés depuis l'été

2019 à Plouezoc'h en élevage de porcs et de moutons, ont témoigné de leur expérience car ils ont suivi une formation avec le CIAP 22 en 2018-2019 pour préparer leur installation. Les échanges ont porté sur la mutualisation de petits matériels en CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), l'entretien des haies et le choix des espèces à planter, la biodiversité présente sur les exploitations. Un questionnaire en ligne a été adressé en novembre aux agriculteurs et une seconde rencontre sera organisée en fin d'année.